

Services partagés Canada (SPC)
Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre s'étant terminé le 30 juin 2012



Rapport financier trimestriel de Services partagés Canada

Pour le trimestre s'étant terminé le 30 juin 2012

Table des matières

1.0 Introduction	2
1.1 Autorité, mandat et programmes	2
1.2 Méthode de présentation du rapport.....	3
1.3 Structure financière de Services partagés Canada.....	3
2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
2.1 Importants changements touchant les autorisations	4
3.0 Risques et incertitudes	4
4.0 Changements importants touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes	5
5.0 Mise en œuvre du Budget 2012	5
6.0 État des autorisations (non vérifié)	6
7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées).....	7

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prévues par la norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses A pour 2012-2013, ainsi qu'avec le Plan d'action économique du Canada pour 2012 (Budget 2012). Il n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

1.1 Autorité, mandat et programmes

Services partagés Canada (SPC) est un ministère fédéral créé le 4 août 2011 afin de transformer fondamentalement la gestion de l'infrastructure de TI du gouvernement du Canada. SPC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et fournira à ses 43 organisations partenaires des services de courriel, de centre de données et de réseau, de façon regroupée et normalisée, afin d'appuyer l'exécution des programmes et la prestation des services du gouvernement du Canada. SPC peut également fournir ces services à d'autres organisations fédérales et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, aux provinces et aux organisations non gouvernementales.

La *Loi sur Services partagés Canada* a obtenu la sanction royale le 29 juin 2012. Cette loi établit SPC comme ministère. Avec son adoption, le gouvernement du Canada réaffirme son engagement envers notre mandat, à savoir rationaliser, regrouper et normaliser les services d'infrastructure de technologie de l'information (TI) afin de réduire les coûts et d'améliorer les services de courriel, de centres de données et de réseaux dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Grâce à une approche pangouvernementale en matière de TI, SPC réalisera des économies d'échelle qui lui permettront d'offrir aux ministères fédéraux des services d'infrastructure de TI plus efficaces, plus fiables et plus sécuritaires.

L'architecture d'harmonisation des programmes (AHP) de SPC, approuvée par le Conseil du Trésor du Canada, vise l'atteinte du résultat stratégique suivant : les services obligatoires sont fournis de façon regroupée et normalisée pour contribuer à l'exécution de programmes et à la prestation de services du gouvernement du Canada destinés à la population canadienne.

L'AAP actuelle est une structure provisoire qui sera examinée et révisée au cours des prochains exercices.

On peut trouver un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de SPC dans le [Budget principal des dépenses de 2012-2013](#) et le [Rapport sur les plans et les priorités](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Pour préparer le présent rapport trimestriel, la direction a eu recours à la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations qui l'accompagne inclut les autorisations de dépenser du ministère accordées par le Parlement et utilisées par le Ministère, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice 2012-2013.

Dans le cadre des travaux de crédits du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement au plus tard le 1^{er} mars précédent le nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 n'ont pas pu être prises en compte dans le Budget principal des dépenses pour 2012-2013.

Au cours de l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées seront établies par l'autorisation du Conseil du Trésor des crédits des ministères afin d'interdire la dépense des fonds qui font déjà l'objet de mesures d'économie dans le Budget 2012. Dans les prochaines années, les modifications des pouvoirs ministériels seront mises en œuvre dans le cadre de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence approuvée par le Conseil du Trésor et incluses dans le Budget principal des dépenses subséquentes déposées au Parlement.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'intermédiaire de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Ministère utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, comme c'est le cas des dépenses indiquées dans le présent rapport.

1.3 Structure financière de Services partagés Canada

SPC est doté d'une structure financière composée principalement d'autorisations budgétaires votées, à savoir le Crédit 20 - Dépenses de fonctionnement et le Crédit 25 – Dépenses en capital et un pouvoir en matière de recettes nettes en vertu d'un crédit. Les autorisations législatives se rapportent quant à elles aux Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Plus de 88p. 100 du budget du Ministère est consacré à l'atteinte de ses objectifs de consolidation et de normalisation des TI, tout en veillant à gérer dans un cadre d'excellence opérationnelle les services d'infrastructure de TI actuels et à venir offerts au gouvernement du Canada.

2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les chiffres présentés dans le présent rapport sont conformes au Plan comptable à l'échelle de l'administration fédérale pour 2012-2013 et à la Norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor. SPC est un nouveau ministère et a reçu ses premiers pouvoirs financiers le 1^{er} avril 2012. Ses processus financiers seront précisés tout au long de l'exercice.

2.1 Importants changements touchant les autorisations

Il convient de noter que, pour la période se terminant le 30 juin 2012, les niveaux d'autorisations accordés au Ministère comprennent le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A). L'état des autorisations ci-joint reflète un montant de 1,5 milliard de dollars pour l'ensemble des autorisations de SPC au 30 juin 2012 et ne tient pas compte de l'effet des mesures d'économie approuvées du Budget 2012.

Les autorisations utilisables sont une combinaison du Crédit 20 - Dépenses de fonctionnement (1 326,8 M\$), du Crédit 25 - Dépenses en capital (78,2 M\$) et des autorisations législatives budgétaires (101,5 M\$).

Crédit 20 - Dépenses de fonctionnement

Les autorisations aux termes du Crédit 20 se composent du montant de 1 673,3 M\$ en dépenses de fonctionnement, dont on a soustrait 368,2 M\$ en recettes à valoir sur le crédit du Budget principal des dépenses et ajouté 21,7 M\$ autorisés dans le Budget supplémentaire des dépenses A, ce qui explique l'autorisation totale de 1 326,8 M\$.

Crédit 25 – Dépenses en capital

Les autorisations aux termes du Crédit 25 se composent du montant de 67,5 M\$ autorisé dans le Budget principal des dépenses pour 2012-2013, ainsi que des 10,7 M\$ de plus autorisés dans le Budget supplémentaire des dépenses A, ce qui explique l'autorisation totale de 78,2 M\$.

Autorisations législatives budgétaires

Les autorisations législatives budgétaires du Ministère se composent du montant de 101,5 M\$ en cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés indiqués dans le Budget principal des dépenses pour 2012-2013.

3.0 Risques et incertitudes

SPC est en voie de mettre en place des processus de gestion rigoureux qui permettront d'atténuer les risques liés à ses initiatives de consolidation et de renouvellement de l'infrastructure et de s'adapter rapidement. En assurant la mobilisation proactive et continue des intervenants et des organisations partenaires, SPC pourra définir une portée, une structure et une gestion adéquates de ses initiatives de transformation. SPC surveillera étroitement tous les projets en accordant une attention particulière à l'excellence de la gestion et gérera tous les risques de façon proactive.

Étant donné que SPC est à sa première année d'activité et qu'il n'a pas encore terminé son processus d'intégration opérationnelle, il y a des risques liés à la migration et à la saisie des données relatives aux marchés, aux projets, aux responsabilités, aux biens et aux stocks. Des efforts continus sont consacrés au soutien de la collecte de ces données auprès des ministères et organismes partenaires.

Comme pour toute initiative de transformation gouvernementale, SPC s'engage intensivement avec les ministères partenaires afin d'atténuer le risque de transformer la plateforme des TI. Ces initiatives de transformation donneront lieu à des changements importants dans l'ensemble des activités existantes sur les plans des processus et des technologies. SPC a intégré la gestion rigoureuse du changement et des processus dans l'ensemble de ses initiatives, ainsi que des principes éprouvés et des disciplines de pointe en matière de gestion de projet afin de maintenir l'engagement des nombreux partenaires (ministères et industrie), et des services de conception qui seront intégrés aux systèmes ministériels existants. La transformation exige aussi un approvisionnement en temps voulu afin de permettre la réalisation des économies prévues.

Une évaluation plus approfondie des principaux risques, de leur probabilité et de leur incidence sur l'organisation sera élaborée dans un profil de risque de l'organisation selon un cadre de gestion intégrée du risque qui a été déterminé comme étant une priorité au cours de la première année d'activité.

4.0 Changements importants touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes

Comme c'est la première année de fonctionnement du SPC, il n'y a aucun changement à signaler concernant les opérations, le personnel et les programmes. SPC a mis en place sa structure organisationnelle et de gouvernance en vue d'appuyer la réalisation de son mandat.

5.0 Mise en œuvre du Budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012, qui seront mises en œuvre afin de réorienter les activités du gouvernement et l'exécution des programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec l'appareil gouvernemental et de moderniser et réduire les services de soutien.

Comme d'autres ministères et organismes, Services partagés Canada (SPC) joue un rôle important dans l'appui de ces efforts du gouvernement pour assurer le retour à l'équilibre budgétaire. SPC a été créé pour faire des économies et optimiser les ressources dans le cadre de son mandat *d'exploiter* et de *transformer*. En particulier, en adoptant une approche d'entreprise, nous ferons passer le gouvernement du Canada à un système de courriel unique, nous ramènerons le nombre de centres de données utilisés de 300 à moins de 20, et nous établirons un réseau de télécommunications intégré et efficient pour appuyer la prestation de programmes et de services aux Canadiens. Le résultat final sera une plateforme de TI moderne, fiable et sécurisée pour le gouvernement du Canada, à moindre coût.

Comme l'indique le Plan d'action économique 2012, la contribution de SPC aux efforts de réduction du déficit du gouvernement s'élèvera à 74,7 M\$ en 2012-2013, à 104,5 M\$ en 2013-2014 et à 150 M\$ de façon continue à compter de 2014-2015. À plus court terme, nous allons tirer parti des économies qui peuvent être réalisées grâce à une efficience accrue, à un établissement plus juste des prix et à une réduction des redondances, laquelle devient possible en consolidant les activités à l'échelle des 43 organisations partenaires. Afin de nous acquitter de nos engagements budgétaires, nous mettrons en œuvre, d'abord et avant tout, nos importantes initiatives de consolidation.

La contribution immédiate de SPC pour réduire le déficit se déroule dans le cadre d'une stratégie de transformation à plus long terme et sera guidée par trois priorités clés : maintenir la stabilité opérationnelle à l'échelle de nos 43 ministères partenaires ; générer des économies qui peuvent être utilisées pour contribuer aux efforts de réduction du déficit du gouvernement et pour financer nos investissements ; planifier, concevoir et établir une nouvelle plateforme d'infrastructure de TI sur une période de huit ans. Étant donné l'importance de l'infrastructure de TI pour le gouvernement et ses activités, SPC entreprendra les prochaines étapes de façon graduelle et prudente.

Approbation des cadres supérieurs :

Liseanne Forand, présidente
Ottawa (Ontario)
Date :

Gina Rallis, sous-ministre adjointe principale et dirigeante principale des finances
Date :

6.0 État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2012-2013			
<i>(en milliers de dollars)</i>	Crédits totaux disponible pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013**	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2012	Cumulatif des crédits à la fin du trimestre
Crédit 20			
Dépenses brutes de fonctionnement	1 694 998	142 509	142 509
Recettes nettes en vertu du crédit	(368,200)		
Dépenses nettes de fonctionnement	1 326 798	142 509	142 509
Crédit 25- Capital	78,204	342	342
Autorisations législatives budgétaires	101 520	25 380	25 380
Total des autorisations budgétaires	1 506 522	168 231	168 231

* Comprend uniquement les autorisations utilisables et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** Le total des autorisations utilisables ne tient pas compte des mesures annoncées dans le Budget 2012.

Nota : Le calcul des totaux peut ne pas être exact et ne pas correspondre aux détails offerts ailleurs en raison de l'arrondissement.

Nota : SPC est un nouveau ministère et a reçu ses premiers pouvoirs financiers le 1^{er} avril 2012. Le ministère travaille toujours sur des enjeux de transition avec ses 43 ministères partenaires, notamment sur la normalisation des processus financiers et le transfert des dépenses salariales. Des ajustements seront apportés tout au long de l'exercice afin de résoudre ces enjeux.

7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2012- 2013		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013**	Crédits dépensés au cours du trimestre se terminant <i>le 30 juin 2012</i>	Cumulatif des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :			
Personnel	682 214	101 748	101 748
Transports et communications	498 066	17 924	17 924
Information	465	10	10
Services professionnels et spéciaux	483 284	16 062	16 062
Location	28 994	24 267	24 267
Services de réparation et d'entretien	104 414	4 042	4 042
Services publics, fournitures et approvisionnements	3 417	2	2
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-
Acquisition de machines et de matériel	66 535	3 836	3 836
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	7 333	340	340
Total des dépenses budgétaires brutes	1 874 722	168 231	168 231
Moins les recettes déduites des dépenses budgétaires :			
Recettes nettes en vertu du crédit	368 200	-	-
Total des recettes déduites des dépenses:	368 200	-	-
Total des dépenses budgétaires nettes	1 506 522	168 231	168 231

** Les dépenses prévues ne tiennent pas compte des mesures annoncées dans le Budget 2012.

Nota : Le calcul des totaux peut ne pas être exact et ne pas correspondre aux détails offerts ailleurs en raison de l'arrondissement.

Nota : SPC est un nouveau ministère et a reçu ses premiers pouvoirs financiers le 1^{er} avril 2012. SPC n'a aucunes données historiques. Les dépenses prévues sont fondées sur des estimations. Celles-ci continueront d'être affinées au cours de l'année.